



CH-3003 Berne, OFAG, lhp

Aux milieux concernés  
selon la liste annexée

Référence: 2009-09-23/118

Votre référence:

Notre référence: lhp

Personne en charge du dossier: Hanspeter Lüthi

**Berne, le 25 septembre 2009**

**Audition relative à la modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration (OAgrD, RS 915.51)**

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le projet de modification de l'ordonnance relative à la déclaration de produits agricoles issus de modes de production interdits en Suisse (Ordonnance agricole sur la déclaration; OAgrD), que nous vous soumettons pour avis. La présente modification d'ordonnance vise à mettre en œuvre la motion Moser „Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire“ (08.3356) transmise par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Nous vous prions de nous communiquer vos remarques sur ce projets d'ordonnance d'ici au 20 novembre 2009. Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec nos propositions.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jacques Chavaz  
Directeur suppléant

Référence : 2009-09-23/118 / lhp

Annexe(s) :

- Liste des destinataires consultés
- Commentaire du projet de modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration
- Projet de modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration